

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF164

présenté par

M. Taverne, M. Allisio, M. Cabrolhier, M. Dessigny, M. Grenon, M. Lottiaux, M. Bryan Masson,
M. Mauvieux, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à retirer la suppression du III de l'Article 1600 du CGI, celui-ci étant modifié par l'alinéa 26 en vue de doubler le taux de la taxe additionnelle à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (TACVAE), au profit de CCI France, en compensation de la réduction de moitié du taux de la CVAE pour l'année 2023.